

\**M. Archambault*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant : 1. le montant des sommes que le gouvernement du Canada a prêtées ou des crédits qu'il a faits depuis le 19 avril 1920 (a) à la Grèce et (b) à la Roumanie; 2. la date respectivement, de ces prêts ou crédits accordés (a) à la Grèce et (b) à la Roumanie; 3. la nature des marchandises que le gouvernement du Canada a achetées pour (a) la Grèce, et (b) la Roumanie; 4. les noms des corporations, maisons de commerce, ou particuliers qui ont vendu ces marchandises, avec (a) la nature de ces marchandises dans chaque cas, et (b) les sommes que le gouvernement du Canada a payées à ces corporations, maisons de commerce ou particuliers, et aussi, dans chaque cas, la date des paiements effectués.

*M. Archambault*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—(1). Copie des règlements de la censure officielle durant la guerre; (2), articles de journaux qui ont été censurés pendant la guerre avec indication des dates et des endroits où lesdits journaux ont été publiés; (3), copie de toute correspondance entre le bureau de la censure et cesdits journaux.

*Sir Sam Hughes*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—De l'avis de la Chambre, le major Hirsch et le capitaine McCaulay, dans la direction donnée à la visite des soldats au noviciat de Guelph—laquelle a fait le sujet d'une enquête—ont manifesté la plus stricte observance des ordres de leurs supérieurs; que chacun d'eux dans sa sphère a exécuté ces ordres d'une façon absolument satisfaisante; et avec tact et discrétion à l'endroit des intéressés immédiats

*Sir Sam Hughes*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, de l'avis de la Chambre, un régime de patronage politique plaçant les nominations et les promotions au service public extérieur et intérieur sous l'examen précis des députés ou des candidats défaits du parti au pouvoir—et sujet à leur recommandation—protégerait les intérêts meilleurs du Canada et du peuple, tout en tenant bon compte de la stabilité du service, de l'avancement des fonctionnaires méritants, et de l'administration sage des affaires du pays; que la Loi du Service civil soit modifiée dans ce sens; et que la Commission du

De plus, qu'aucun pouvoir souverain, c'est-à-dire un pouvoir découlant d'un par-  
importance dans une nouvelle sphère d'action.

*Sir Sam Hughes*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—*Premièrement*: Que, de l'avis de la Chambre, le jour trop longtemps retardé est venu où toutes les parties de l'empire britannique devraient jouir, dans des proportions équitables, d'une pleine responsabilité, et d'une pleine représentation au parlement impérial de Grande-Bretagne et d'Irlande,—droit qui leur a toujours appartenu mais qu'on ne leur a pas accordé ou qu'elles n'ont pas exercé—et qu'à cette fin le parlement impérial de Grande-Bretagne et d'Irlande devrait être organisé selon des principes propres à donner représentation aux parties non représentées de l'empire, dans les mêmes proportions qu'aux parties qui sont actuellement représentées; que ce parlement, souverain, devrait s'occuper exclusivement de questions internationales, impériales ou intra-impériales: finances, commerce, change, défense, et toutes autres questions qu'on pourrait arrêter, sans qu'aucune partie intégrale perde un privilège matériel quelconque qu'elle possède présentement.

*Deuxièmement*: Que, pour les autres fins, l'empire devrait être divisé, comme il l'est actuellement, en parties intégrales composantes, savoir (a) Grande-Bretagne et Irlande; (b) Canada; (c) Australie; (d) Nouvelle-Zélande; (e) Sud-Afrique; (f) Indes; (g) Terre-Neuve, ayant chacune son parlement propre pour traiter des questions ressortissant de son propre ressort.

*Troisièmement*: Que les parlements, dans chacune de ces parties intégrales, et sous la direction de chacune, devraient être établis, si on le jugeait opportun, pour étudier les questions d'importance provinciale.